

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires et tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Décembre

## LA CAUSE DU MAL

Les philosophes et les penseurs se sont émus, à juste titre, des révélations attristées auxquelles a donné lieu l'affaire du Panama et ils ont considéré les faits de corruption révélés par la commission d'enquête comme l'indice d'un état morbide d'une incontestable gravité.

Il n'est pas douteux que ces symptômes sont peu rassurants pour l'avenir de notre pays parce qu'ils dénotent un état d'esprit général d'autant plus inquiétant qu'il accuse un mépris profond des principes de justice, de désintéressement et de haute moralité qui ont toujours fait le fond de notre caractère national.

Jadis à l'étranger on parlait volontiers de notre légèreté, de ce que l'on appelait notre manque de pondération dans les idées, mais personne à coup sûr n'eût songé à nous reprocher d'être une nation agenouillée aux pieds du veau d'or et faisant bon marché de son honneur.

Aujourd'hui, cela se dit et s'écrit couramment dans toute l'Europe. Et il a suffi pour attirer sur notre tête cette déconsidération générale que quelques individus aux mains crochues, ou besogneux, aient vendu ce qu'ils appelaient leurs consciences.

Ah ! l'amour de l'argent fait commettre bien des bassesses et bien des fautes, il arrive même parfois qu'il pousse au crime. On comprend jusqu'à un certain point qu'un indigent aux prises avec la faim, fasse bon marché de son honneur ; ventre affamé n'a pas d'oreilles ; mais que penser d'hommes politiques que leurs concitoyens ont honoré d'un mandat de député ou de sénateur, qui cèdent à des entraînements de cette sorte et vendent leur bulletin de vote pour une somme d'argent ? Ils sont certainement mille fois plus coupables que l'infortuné qui dérobe un morceau de pain pour ne pas mourir d'inanition sur la voie publique.

Encore si ce mal avait une cause purement accidentelle ; s'il était le résultat d'une situation exceptionnelle, la conséquence d'une aberration momentanée de sens moral, ou d'une de ces défaillances souvent inexplicables que l'on regrette aussitôt après que la faute a été commise ; mais non, il n'en est pas ainsi, il est même probable au contraire que ceux qui se sont rendus coupables de ces prévarications se considéraient comme des gens habiles, sachant profiter des occasions et des aubaines. Le sens moral est oblitéré à ce point dans certaine classe de la société, que l'on en est arrivé à ne pas se rendre bien nettement compte du juste et de l'injuste et que l'on se croit autorisé à tout oser dès lors que l'on a la quasi certitude que les actes répréhensibles que l'on commet ne seront pas révélés au grand jour.

C'est dans ce mépris profond de la morale qu'il convient de rechercher la cause véritable de cet état morbide qui mine actuellement notre société et la menace d'une décadence rapide et peut être irrémédiable.

Quand l'amour de l'argent est devenu chez un peuple la principale passion, et que le souci de s'enrichir prime chez lui toutes les autres préoccupations, on peut dire qu'il est frappé au cœur, qu'il porte en lui-même le germe d'un mal incurable.

Certes, loin de nous la pensée de vouloir jouer le rôle de prophète de malheur et de charger le tableau que nous faisons de la situation. Il est un fait indéniable, c'est que l'on professe dans tous les partis une indifférence coupable pour la valeur morale du personnel politique et administratif.

Ce que l'on recherche avant tout dans un homme que l'on veut investir d'un mandat ou d'une fonction, c'est la souplesse d'échine et la servilité qui se plient à la volonté des chefs et deviennent entre leurs mains des instruments dociles. Quant à la valeur morale, on n'en prend nul souci.

Cette appréciation s'applique également à tous les partis politiques sans exception aucune. La réaction a ses tares tout comme le parti républicain.

On peut donc dire que depuis longtemps nous vivons dans une immoralité qui fausse les consciences, énerve les caractères et tend à faire perdre à notre race les vertus et les qualités morales qui faisaient sa force et ont contribué à l'élever au premier rang parmi les nations civilisées.

Il est grand temps de réagir contre ce mal et d'y porter remède, si nous ne voulons pas voir cette espèce de gangrène gagner de proche en proche et corrompre les parties saines de la nation qui ont conservé le culte de l'honneur et qui ne sont pas rompues au point de croire que la fortune tient lieu de tout, de la probité, de la vertu, de l'honneur.

J. QUERCYTAÏN.

## LA RUSSIE ET LE PANAMA

La séance de mardi au Parlement français a produit ici une impression des plus pénibles.

Avant de faire connaître l'opinion de la Cour, il est intéressant de résumer en peu de mots les vues des journaux les plus influents.

Deux courants diamétralement opposés se partagent, sous ce point de vue, l'opinion publique : L'un se faisant jour dans le *Novoi-Vremia*, la *Rousskaïa Gizia* et d'autres journaux de cette nuance, se réjouit de la tendance d'épuration que l'on remarque actuellement dans le monde politique français. En rejetant de son sein les personnalités compromises, le Parlement fait acte d'honnêteté et d'énergie.

Le *Novosti*, journal francophile de la veille et non pas nouvellement converti comme le *Novoi-Vremia*, regrette le nombre excessif des poursuites et y voit une intrigue cléricalle ou, comme il dit, jésuitique et monarchique.

La presse officieuse et surtout le *Warchawski Dniwnik*, organe du général Gourko, exprime vivement les regrets que lui inspire la lutte à laquelle on se livre dans le Parlement ; tout en constatant que la France est le pays honnête par excellence, cette feuille dit que la commission d'enquête a rendu inconsciemment un mauvais service au pays en voulant se substituer aux Tribunaux et en poussant la Chambre sur une pente qui mène à la dictature ou à la désorganisation des pouvoirs.

À la Cour, on a été très frappé des incidents de la séance de mardi. On assure qu'un person-

nage très haut placé aurait dit à son entourage : « Sans aucun doute, le gouvernement français a la conscience de son honneur et de l'honnêteté des classes dirigeantes. Autrement, il n'aurait pas laissé s'accomplir des scènes très regrettables et qui fournissent des armes aux ennemis du pays. Quel dommage qu'on ait oublié en France l'axiome célèbre : « Il faut laver son linge sale en famille. »

En général, tout le monde, ici, à commencer par l'empereur, est péniblement affecté de ce qui se passe en France.

On s'attend à des surprises et on regrette de voir la France s'engager sur une pente très dangereuse.

## L'AFFAIRE DU PANAMA

Dans les couloirs

L'émotion règne toujours dans les couloirs. On parle de nouvelles découvertes et de nouvelles arrestations. On cite des noms, des faits, et quand on va aux informations, on s'aperçoit que tous ces bruits n'ont aucun fondement. Chacun s'évertue à se montrer mieux renseigné que son voisin, sans penser qu'on ne joue pas ainsi avec l'honneur des citoyens.

De toutes les nouvelles qu'on colporte, une seule mérite créance, parce que c'est celle qu'a apportée à la Chambre un membre de la commission d'enquête, M. Gamard, qui a été délégué avec deux de ses collègues à l'inventaire des papiers de M. de Reinach.

M. Gamard raconte qu'au cours de l'inventaire, on a trouvé au domicile du défunt les talons de quatre carnets de vingt-cinq chèques chacun. Sur ces talons figurent des annotations de la main de M. de Reinach ; quinze membres du Parlement y figurent ; mais les talons n'étaient pas datés. On ignore si les chèques correspondants se référaient à l'affaire du Panama.

Dans la copie de lettres, on a trouvé des copies de lettres adressées à M. de Reinach par des hommes politiques, mais ces lettres ne paraissent avoir aucun rapport avec Panama, la plupart sont des demandes d'argent pour des tiers. Il y en a une qui, paraît-il, est très curieuse : c'est un député qui sollicite une somme de 2,000 francs pour un jeune homme qui « sera, dit-il, dans un avenir peu éloigné chef de cabinet d'un ministre et pourra à ce moment rendre des services. »

Les mesures prises par le gouvernement sont toujours diversement appréciées ; il se produit cependant un certain revirement. Beaucoup qui

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 113

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### TROISIÈME PARTIE

#### L'ASSASSINAT

#### II

##### LA FÊTE DES VIGNERONS

— Du Jardin hésita, poursuivit mademoiselle du Coman. Mais il y avait au dîner un rousseau à l'œil sinistre, qui se leva aussitôt, et dit qu'il était prêt à faire la chose, ne demandant d'autre récompense que l'absolution de ses péchés.

— Quel était ce rousseau, demanda Henri les lèvres frémissantes.

— Un Français...

— Indigne de ce nom, s'écria Marcel.

— Mais la Bruyère ne voulait me le désigner autrement que sous la dénomination du rousseau d'Angoulême.

— Que faisait-il à Naples ? demanda encore le roi.

— Il avait apporté au vice-roi des lettres d'un seigneur de la cour de France, dont Labruyère refusa également de me dire le nom.

— C'est bien, murmura Henri. Le duc d'Épernon étant gouverneur de l'Angoumois, Saintonge et Aunis, je le chargerai de rechercher ce rousseau... Et c'est tout ce que vous savez, mademoiselle ?

— Tout, Sire. Que Votre Majesté avertisse donc à se garantir contre ces exécrables dessins, et puisse le ciel me pardonner mes fautes en me tenant compte de l'avertissement que je donne à mon roi.

— Il vous pardonnera, soyez-en sûre, s'empres- sa de dire l'abbesse en tendant la main à la pé- cheresse repentie.

La demoiselle du Coman se retira en se couvrant le visage de son mouchoir.

— Ah ! s'écria le roi, je m'étais trop hâ de me réjouir et d'absoudre ces vilaines gens.

— Sire, fit observer Marle, le père Alagon n'est du moins pas un Français.

— Les membres de cette société, répliqua Marcel le calviniste en hochant la tête, ne sont d'aucune nation. Milice sans patrie, elle tient une épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout.

— Retournons au Louvre, dit tristement Henri IV, je ferai chercher ce rousseau d'Angoulême par d'Épernon... Ah ! pourvu qu'on me laisse le temps de me mettre à la tête de mon armée.

Mais le duc d'Épernon se garda bien de trouver ce rousseau d'Angoulême, dans lequel on a déjà deviné Ravallac, et que précisément lui-même, comme nous le savons, avait expédié au vice-roi espagnol de Naples.

Quelques semaines plus tard, la cour était aus-

sitôt au château de Fontainebleau.

Il y avait grande chasse à courre, et la reine avec les Concini y assistait.

Pour la première fois, malgré les cris des limiers, les fanfares retentissaient tant, le roi était triste au milieu de la clamence.

Le cerf, un dix-cors, avait pourtant été lancé dans sa reposée par une forte meute. On avait fait plusieurs lieues sur sa piste, et la bête, par une longue randonnée, avait d'autant plus excité toute la vénerie.

On guêtait ardemment, et nombre de rabat- teurs avaient fait diligence, et s'étaient postés de manière à faire descendre le cerf vers une clairière où se tenait Marie de Médicis dans sa birouche ou voiture de chasse.

De la birouche de la reine vient de s'approcher un brillant cavalier, dont la belle prestance est gâtée toutefois par un regard faux et un méchant sourire. En face de la reine, sur le devant de la voiture est assise la Galligai.

— Sait-on où est le roi ? demanda la reine.

— Il doit se trouver maintenant non loin de l'ermitage de Franchard, répondit le cavalier avec le même accent français que celui de la reine.

— D'Épernon est avec lui, n'est-ce pas ?

— Dans son humeur noire, le roi se laisse diriger facilement. Il ne prête à la chasse qu'une émotion distraite.

— Après quelques secondes de silence, la reine demanda encore :

— Êtes-vous bien sûr de votre homme Concini ?

— Parfaitement sûr, on peut compter sur Risac- cazza.

— Pourvu que le roi ne le reconnaisse point.

— Tout barbouillé de noir, il sera méconnaissable.

— Mais sa grande taille.

— Est nécessaire. La tradition l'exige.

— Espérez-vous que la chose réussira, Concini ?

— Depuis un mois, le roi est tellement assailli de libellés, lettres anonymes, avis secrets de tout genre, que son esprit, devenu sombre, se trouve dans toutes les dispositions voulues pour être frappé de l'apparition. Il serait bien extraordinaire qu'il ne crût pas à quelque trahison et malheur ; n'est-on point généralement persuadé que cette apparition prédit toujours une catastrophe.

— Et ce ne peut-être que contre le surintendant qu'éclatera l'orage.

— Sans doute : tous nos soupçons sont éveillés contre lui.

— Bien. Pussions-nous enfin être débarrassés de Rosny ! C'est la cheville ouvrière de la politique du roi. Tant qu'il sera là, ce double mariage que nous avons contracté ne pourra avoir lieu pour unir la France et l'Espagne et empêcher la guerre.

Le roi, ayant avec lui d'Épernon et deux autres seigneurs seulement, avait été adroitement dirigé par le premier du côté de l'ermitage.

Tout à coup retentit un bruit qui lui parut étrange.

(A suivre.)





ÉTUDES

de M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué,  
Place du Palais de Justice,  
à Cahors (Lot).  
successeur de M<sup>e</sup> Léon TALOU,  
et de  
M<sup>e</sup> G. BAROILLER, notaire à  
Joigny (Yonne), rue de l'Étape, N<sup>o</sup> 1  
Successur de M<sup>e</sup> Balsacq

VENTE  
SUR  
LICITATION

Au plus offrant et dernier  
enchérisseur, en l'étude et  
par le ministère de M<sup>e</sup> Ba-  
roiller, notaire à Joigny  
(Yonne), avec admission  
des étrangers,  
En un seul lot  
D'UNE MAISON  
Et ses dépendances, sise à Joigny  
(Yonne).

L'Adjudication aura lieu le  
dimanche vingt-deux janvier  
mil huit cent quatre-vingt-treize,  
à deux heures de relevé.

Les frais de poursuites, de ven-  
te et d'adjudication, seront paya-  
bles dans les vingt jours de l'ad-  
judication, en sus du prix.

On fait savoir à tous ceux qu'il ap-  
partiendra,  
Qu'en exécution d'un jugement  
contradictoirement rendu par le  
tribunal civil de Cahors, le sept no-  
vembre mil huit cent quatre-vingt-

doze, enregistré et signifié.

Et aux requête, poursuite et dili-  
gence de Madame Eugénie-Joséphine  
Esportelle, veuve de Monsieur Paul-  
Alexandre Deschamps, en son vivant  
capitaine au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
ladite dame, sans profession, demeu-  
rant à Cahors, agissant :

1<sup>o</sup> A cause de la communauté de  
biens réduite aux acquêts, ayant existé  
entre elle et son mari, aux termes  
de leur contrat de mariage, passé  
devant M<sup>e</sup> Lugan, notaire à Cahors,  
le dix-sept juin mil huit cent quatre-  
vingt.

2<sup>o</sup> A cause des droits, créances et  
reprises de toute nature qu'elle peut  
avoir à exercer contre ladite commu-  
nauté et contre la succession de son  
mari, en vertu tant de son contrat de  
mariage ci-dessus énoncé, que de  
tous autres titres.

3<sup>o</sup> En raison des droits d'usufruit  
à elle conférés, sur la succession de  
son mari par la loi du neuf mars mil  
huit cent quatre-vingt-onze.

4<sup>o</sup> Comme légataire de la quotité  
disponible en pleine propriété des  
biens composant la succession de  
Monsieur Paul Alexandre Deschamps,  
aux termes du testament ologra-  
phe de ce dernier, en date, à Cahors,  
du six octobre mil huit cent qua-  
tre-vingt, ouvert judiciairement et  
déposé aux minutes de M<sup>e</sup> Lascazes,  
notaire à Cahors, le vingt-trois juil-  
let mil huit cent quatre-vingt-douze,  
ayant pour avoué constitué près le  
tribunal civil de Cahors, M<sup>e</sup> Camille  
Sautet, demeurant place du Palais  
de Justice à Cahors.

En présence de :

1<sup>o</sup> Monsieur Edouard Cavaniol capi-  
taine au 152<sup>e</sup> régiment d'infanterie  
de ligne en garnison à Epinal (Vosges)  
pris en qualité de subrogé tuteur des  
trois enfants mineurs, Mademoi-  
selle Anne-Marguerite-Euphémie Des-  
champs, Mademoiselle Marthe-Jeanne  
Deschamps et Monsieur Jean-Jacques-  
Joachim Deschamps, issus du maria-

ge de la requérante avec Monsieur  
Deschamps son défunt mari ; fonctions  
auxquelles il a été nommé et qu'il a  
acceptées suivant délibération du  
conseil de famille desdits mineurs,  
tenue sous la présidence de Monsieur  
le Juge de paix du canton nord de  
Cahors le vingt-neuf juillet 1892 mais  
faisant ledit Monsieur Cavaniol dans  
le cas particulier et par suite de l'op-  
position d'intérêts existant entre les  
dits mineurs et madame veuve Des-  
champs requérante, leur mère et  
tutrice naturelle et légale, fonctions  
de tuteur ;

Ayant M<sup>e</sup> Espéret pour avoué consti-  
tuté près le tribunal civil de Cahors,

Et 2<sup>o</sup> Monsieur Joachim Cavaniol,  
père, propriétaire, demeurant à Sens  
(Yonne), ayant M<sup>e</sup> Camille Sautet,  
pour avoué près le tribunal civil de  
Cahors,

Et encore en présence ou lui dument  
appelé de Monsieur Joseph  
Schmittheissler, ancien capitaine au  
septième régiment d'infanterie de  
ligne à Cahors, actuellement en re-  
traite et résidant à Paris, rue Vi-  
vienna, numéro 22, pris au nom et  
comme subrogé tuteur ad hoc desdits  
mineurs Deschamps, fonctions aux-  
quelles il a été nommé et qu'il a ac-  
ceptées aux termes de la délibération  
précitée.

Il sera procédé, le dimanche vingt-  
deux janvier mil huit cent quatre-  
vingt-treize à deux heures de rele-  
vée, en l'étude et par le ministère de  
M<sup>e</sup> Baroiller notaire à Joigny (Yonne),  
à la vente en un seul lot, au plus offrant  
et dernier enchérisseur de l'immeuble  
dont la désignation suit :

Désignation

DES BIENS A VENDRE TELLE QU'ELLE  
RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES  
DRESSÉ PAR LE NOTAIRE.

Une grande maison sise à Joigny à  
l'angle de la rue de la Tuerie et la

place Saint-Thibault numéro dix-sept.

COMPRENANT

Au rez-de-chaussée :

Cuisine et salle à manger, grand  
magasin à la suite ayant son entrée  
sur la place Saint-Thibault écurie,  
remise et cabinet d'aisances.

Au premier étage :

Deux chambres à coucher, une  
cuisine et une petite chambre, grenier  
à la suite, autre grenier au-  
dessus du cabinet, grandes caves.

Le tout tenant au nord à la place  
Saint-Thibault au midi à Monsieur  
Lucas, au levant à la rue de la Tuerie  
et au couchant à Madame Gaujard  
Picard.

Tous les biens immeubles ci-dessus  
désignés seront mis en vente en un  
seul lot sur la mise à prix de cinq  
mille francs fixée par le jugement  
précité en sus des **5000** fr.  
charges.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le vingt-trois décembre mil  
huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant,

Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors le décembre  
mil huit cent quatre-vingt-douze,  
F<sup>o</sup> C<sup>o</sup>, reçu un franc quatre-  
vingt-huit centimes, décimes com-  
pris.

Signé : AGARD.

Pour tous renseignements s'ad-  
dresser à :

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Baroiller, notaire à Joigny  
(Yonne), rédacteur et dépositaire  
du cahier des charges.

2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Sautet, avoué à Cahors  
(Lot), poursuivant la vente.

3<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Espéret, avoué à Cahors  
(Lot), co-licitant.

A LOUER un Appartement  
composé de cinq  
pièces, rue de la Liberté, N<sup>o</sup> 8,  
au deuxième étage. — S'adresser  
à la Pâtisserie Guilloire.

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société  
de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.  
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA  
GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES  
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.  
425 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France  
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
ou en 25 séries à 75 centimes  
se revendra qu'à 18 fr. 75  
AVEC 425 CARTES COLORIÉES  
15 centimes la livraison  
avec carte colorée  
La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des colonies de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires  
dans un spécimen gratuit à YAVOUD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

CARTES DE VISITE

Depuis 1 fr. 50

A l'Imprimerie du Journal du Lot

A VENDRE  
VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du Journal du Lot.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer  
le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.  
Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recom-  
mandé d'une façon particulière aux institutions et aux  
pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes,  
Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles  
et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté,  
16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes  
de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi  
de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire  
FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les per-  
sonnes qui doivent se rendre à Brive pour le  
consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite  
deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Vignes Américaines

PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE  
500 variétés

Othellos et Jacquez, racinés, 1<sup>er</sup> choix..... 40 fr. le mille.  
Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... 50 fr. —

Greffés soudés, depuis 130 fr.

Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au  
propriétaire : M. Victor COMBES, chevalier du Mérite Agricole,  
A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle,  
qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté,  
Saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien  
lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur  
demande

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet,  
en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.  
25 c. en plus par la poste.

Renseignements Statistiques et Administratifs.

1893

CALENDRIER  
DU LOT

Prix : 30 centimes.

EN VENTE :  
Chez : L. PLANAVEGNE, Libraire  
rue du Lycée.  
Et chez J. LARRIVE, aîné, Mercier  
16, rue de la Liberté.  
A CAHORS

ANTICUITÉS CADURCIENNES

DONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES